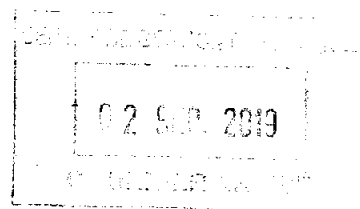


PERSONNEL

**ARRETE FIXANT LISTE D'APTITUDE
au grade d'ingénieur territorial
au titre de la promotion interne**

Année 2019



NOUS, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26/02/2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-203 du 26/02/2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente chargée de l'examen de la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne dans sa séance du 4 juillet 2019 ;

Vu le budget ;

ARRÊTONS CE QUI SUIT :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

	NOM - PRENOM	GRADE
	Mr COUTURIER Thierry	Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Reims Municipale sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Reims, le 08/07/2019

Pour la Présidente,

Signé le mardi 16 juillet 2019

Le Conseiller communautaire délégué

Vincent VERSTRAETE